



École doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion

Appel à candidatures

CONTRATS DOCTORAUX 2019-2020

Qu'est-ce qu'un contrat doctoral de l'École doctorale SJPG ?

L'école doctorale n° 74 propose un financement sous la forme d'un salaire versé par l'établissement d'inscription dans le cadre d'un contrat doctoral à durée déterminée de 3 ans afin de permettre au doctorant de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse.

Les contrats doctoraux ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement.

Les candidats retenus bénéficieront :

- de l'accès à une offre de formation fondamentale, de méthode et d'aide à la définition de leur projet professionnel ;
- d'un encadrement scientifique offert par nos unités de recherche et d'une centaine d'enseignants chercheurs habilités à diriger les recherches.
- d'une aide spécifique dès lors qu'ils présentent un projet visant, en liaison avec un laboratoire, à accélérer un processus d'investigation ou de maîtrise des méthodes ou à internationaliser une problématique et un corpus de références.

Se porter candidat

École doctorale SJPG
1 place Déliot, BP 629, 59024 Lille Cedex
Contact: Françoise Vanhulle (bureau R 3-49) 0320907555
francoise.vanhulle@univ-lille.fr

Les candidats devront :

1. répondre aux conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, dont l'objet est de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants et à simplifier la gestion des contrats par les établissements.
2. prendre connaissance du règlement relatif au concours des contrats doctoraux, reproduit à la fin de ce document, affiché à l'école doctorale et publié sur le site internet de l'école doctorale (<http://edocturale74.univ-lille2.fr>)
3. remplir le formulaire de demande de dossier (v. page16), le compléter et le transmettre pour le **27 juin 2019 à 17h00** ; le dossier de candidature vous sera alors envoyé par retour de courrier ou d'email selon votre choix. **Toute demande déposée ou reçue après cette date sera irrecevable (cachet de la poste faisant foi).**
4. remplir le dossier de candidature, y joindre les pièces complémentaires et déposer l'ensemble pour le **06 septembre 2019 (12 h.)** dans les locaux de l'école doctorale. **Tout dossier déposé ou reçu après cette date sera irrecevable (cachet de la poste faisant foi).**

Examen des candidatures

Modalités de sélection

- Le jury se prononcera sur la qualité de votre projet de recherche auquel vous devez apporter le plus grand soin. En rédigeant votre projet vous veillerez à faire le point sur l'état des travaux dans le domaine notamment en présentant une bibliographie provisoire.
- Les thématiques sont « ouvertes à la mobilité » : les candidatures peuvent provenir de tous les établissements.
- Les sujets des thèses devront impérativement s'inscrire dans une des thématiques décrites dans ce document ou dans les axes de recherches des laboratoires.

Phase d'admissibilité : examen des dossiers

- Le jury désigné par la directrice de l'école doctorale se réunira le **10 septembre 2019** pour examiner les dossiers et déterminer les candidats admissibles à l'audition. La liste des candidats admissibles à l'audition sera publiée sur le site internet et dans les locaux de l'école doctorale. Les candidats admissibles seront prévenus par courrier électronique de leur heure de passage. Les candidats dont le dossier est rejeté seront également prévenus par courrier électronique.

Phase d'admission : audition des candidats

- Le jury désigné par la directrice de l'école doctorale se réunira le **13 septembre 2019** pour auditionner les candidats. Il se réunit sous la présidence de la directrice de l'école doctorale.
- Chaque membre du jury dispose du texte écrit du projet. L'ordre de passage des candidats se fait par ordre alphabétique à partir d'une première lettre tirée au sort. Chaque candidat reçoit une convocation par courrier électronique avec une heure de passage. L'audition du projet s'accompagne de questions pour une durée de quinze minutes.
- Un vote clôt les auditions. Il intervient place par place, par ordre de mérite. En cas de besoin une liste complémentaire est prévue. Il est convenu que ce vote sera la proposition de la directrice de l'école doctorale au Président de l'établissement concerné qui prend la décision finale.

Liste des thématiques

Les candidats qui souhaitent déposer un projet de thèse qui n'entrerait pas dans les thématiques définies ci-dessous peuvent déposer un dossier à condition que leur sujet de thèse entre dans un des axes de recherche d'un laboratoire. Pour connaître ces axes de recherche, nous vous invitons à consulter les sites internet des laboratoires et/ou à contacter le directeur du laboratoire concerné (les noms et adresses de courriels sont référencés dans ce document).

Comme pour les dossiers entrant dans les thématiques, la demande de dossier doit être signée par le directeur de thèse et le directeur du laboratoire de rattachement.

Nous vous incitons à envoyer un CV et un projet de recherche au responsable scientifique que vous contactez (voir la liste des contacts page 14 du présent document).

CDEP

« Les ressources génétiques du patrimoine naturel. Etude de droit international »

Mot clefs : Droit international, biodiversité, ressources génétiques, patrimoine.

La thèse relève des analyses du droit international de l'environnement, plus particulièrement du domaine de la protection de la biodiversité qui, relativement ancien en droit international, connaît un très vif regain d'intérêt (Rapport IPBES mai 2019 sur la disparition de la biodiversité mondiale). Dans ce cadre général, le projet de thèse a pour ambition l'identification précise des règles internationales relatives aux ressources génétiques du patrimoine naturel faunistique et floristique. Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, protocole à la Convention sur la diversité biologique de 1992, dit protocole anti-biopiraterie, adopté le 29 octobre 2010 et entré en vigueur le 12 octobre 2014, énonce un certain nombre de règles pertinentes. Toutefois, le droit applicable relève aussi d'autres réglementations internationales, telles celles du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Convention internationale de la FAO pour la protection des plantes (IPPC) de l'Union pour la protection des obtenteurs végétales, ou de celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Organisation mondiale du commerce. La détermination des règles juridiques applicables suppose donc de démêler les écheveaux normatifs internationaux en la matière. De surcroît, le Protocole de Nagoya, comme les autres sources conventionnelles visées, ne fait pas l'objet d'une adhésion universelle. Des divergences importantes existent entre États selon principalement leur niveau de développement et au nom de leur souveraineté sur les ressources génétiques du patrimoine naturel. Enfin, les dispositions internationales applicables aux ressources génétiques du patrimoine naturel mériteront d'être analysées à l'aune des règles et pratiques relatives aux données numériques (collecte, inventaire, licence et *open data*).

Dir : M. Hugues Hellio

CERAPS

Sur l'axe 1 du projet du laboratoire :

1°) Les politiques publiques de santé

Les politiques publiques ont connu ces dernières années un grand nombre de transformations, notamment sous l'effet des restrictions budgétaires et des politiques de décentralisation. Ces évolutions ont été particulièrement sensibles dans certains secteurs dans lesquels les tensions entre service public en direction des usagers et nécessités de restrictions budgétaires sont particulièrement prégnantes. Par ailleurs, différentes mobilisations ont pu contribuer à la mise sur agenda de nouvelles problématiques et thématiques. Les sujets de thèse relevant

de cette thématique auront précisément pour objet de penser ces tensions et ces groupes d'acteurs et, plus globalement, les transformations de l'action publique, en se focalisant sur un domaine particulièrement sensible à ces contradictions : le secteur de la santé.

Nom des responsables scientifiques possibles : Pr. Pierre Mathiot et Frédéric Pierru

2°) Les déchets ménagers comme problème public local

Articulant questions environnementales et sanitaires et ordres locaux, à l'intersection donc des axes 1 et 3 du laboratoire, cette thématique est susceptible d'accueillir des sujets de thèse portant aussi bien sur des terrains français qu'étrangers, éventuellement avec une approche comparative. Elle renvoie à des questionnements en termes de sociologie de l'action publique, incluant la question des modes de gestion du service public local de traitement des déchets (régie, délégation de service public) mais aussi celle des « politiques des déchets » (valorisation, réduction, lutte contre le gaspillage, récupération (ou lutte contre certaines formes de récupération !), etc.). Cette thématique vise aussi à encourager des recherches doctorales sur des terrains où le raisonnement en termes de politiques publiques est moins balisé (grandes métropoles africaines par exemple) pour questionner plus largement les (non) problématisations d'une « question des déchets ménagers » et les modes de prise en charge collective. Les mobilisations autour de la constitution de décharges ou des défaillances du service public, tout comme les formes de prise en charge communautaire des déchets sont autant d'objets pouvant entrer dans cette thématique.

Nom du responsable scientifique : Pr. Anne-Cécile Douillet

3°) Le carnaval comme objet d'action publique : la mise en politique de pratiques festives

Souvent étudié comme pratique festive populaire, le carnaval peut aussi être envisagé comme un objet d'action publique. Il ne s'agit donc pas d'étudier principalement son potentiel contestataire ni même l'instrumentalisation politique dont il peut faire l'objet mais de privilégier une approche en termes de sociologie de l'action publique. L'objectif est ainsi de saisir le carnaval comme un objet de luttes et de tractations mais aussi d'échanges politiques au sein d'un système de pouvoir local, composé d'acteurs mus par des représentations distinctes et parfois contradictoires de « ce que doit être » le carnaval. Pour les autorités publiques, les carnivals renvoient à des questions d'ordre public et de régulation des « débordements » mais aussi à des enjeux d'image, d'attractivité, de tourisme, de politique culturelle... L'articulation de différents registres de légitimation de l'intervention publique sur/pour le carnaval mais aussi les contours et les formes de relations entretenues entre les acteurs publics et les associations carnavalesques sont ainsi des axes de recherche envisageables. L'ensemble de ces questionnements doit mettre au jour *ce qui gouverne* le carnaval à travers une analyse localisée de l'action publique. Une telle thématique de thèse est évidemment ouverte à des approches comparées, entre plusieurs localités françaises et/ou étrangères mais aussi entre différents types de « fêtes populaires ».

Nom du responsable scientifique : Anne-Cécile Douillet

4°) La surveillance numérique de masse. Quelle vie privée dans un monde dangereux ?

Les sociétés contemporaines complexes sont caractérisées par l'émergence de technologies de plus en plus perfectionnées qui ne sont pas sans conséquence sur la protection individuelle de la vie privée : recueil et traitement massif de données (*big data*), biométrie, mise en place de systèmes intelligents de vidéo-protection, drones, etc. Ces nouvelles technologies posent un ensemble de problèmes juridiques nouveaux que les projets de recherche associés à cette thématique devraient appréhender. Ces projets pourraient notamment porter sur les rapports entre 'privacy by design' et droit, les outils biométriques et leurs implications juridiques, ou encore les liens entre systèmes complexes de surveillance, algorithmes et Etat de droit.

Nom du responsable scientifique : Marcel Moritz (HDR)

Sur l'axe 2 du projet du laboratoire :

1°) Les dispositifs participatifs à l'épreuve des groupes d'intérêt

Si la science politique s'est beaucoup intéressée au développement de l'impératif délibératif sous l'angle des dispositifs participatifs et de leurs publics, l'action des groupes d'intérêt (au sens de structures organisées qui défendent des causes ou des intérêts auprès des détenteurs du pouvoir : syndicats, chambres consulaires, associations...) dans ces nouvelles arènes reste peu étudiée en France. Pourtant, la diffusion de ce « nouvel esprit de la démocratie » touche aussi les organisations issues de la société civile qui, au-delà de leur rôle classique de représentation des intérêts, sont appelées à investir l'offre publique de participation. La transformation des cadres consultatifs par l'intégration des citoyens constitue a priori une opportunité pour ces groupes de continuer à démontrer leur capacité à être des interlocuteurs « responsables » et, pour certains, des coproducteurs des politiques publiques. L'étude des groupes d'intérêts et leur action au sein des nouvelles arènes participatives devrait permettre d'avoir une vision étendue de la particularité des acteurs en présence, de la diversité des stratégies adoptées et des intérêts en jeu. Par ailleurs, si la conversion de l'administration à l'impératif participatif débute dans les années 1980 avec la politique de la ville, il paraît aussi essentiel d'établir les premiers moments de la confrontation des groupes d'intérêt à cet impératif. De plus, la crise des médiations politiques traditionnelles interroge les pratiques canoniques des groupes d'intérêt et conditionne leur investissement dans ces formes de démocratie relativement neuves. Elle pousserait ces acteurs à inventer de nouveaux répertoires d'action, en lien avec les cabinets de conseil en participation qui, progressivement, deviennent les coproducteurs de l'action publique dans ce domaine. L'objectif de cette recherche est ainsi de comprendre ce qu'implique l'action des groupes d'intérêts sur les théories et les pratiques de la démocratie participative.

Noms des responsables scientifiques : Pr. Guillaume Courty et Julien Talpin (CR CNRS).

2°) L'espace de la gauche mouvementiste

L'actualité récente a mis en lumière des mobilisations politiques qui se sont apparemment développées en dehors des structures syndicales et partisans habituelles de mobilisation (Nuit debout au printemps 2016, Le mouvement des Gilets jaunes, depuis novembre 2018). Leur ampleur a conduit certains observateurs à conclure à un nouveau symptôme de la désaffection croissante pour les organisations politiques et sociales classiques. L'existence de manifestants et autres acteurs de la mobilisation agissant en dehors des organisations « classiques » n'est pourtant pas nouvelle. A gauche, ces derniers sont généralement regroupés sous l'appellation de « gauche mouvementiste ». Les thèses qui s'inscriront dans cette thématique s'attacheront à mettre au jour la structuration de cette partie de « l'espace des mouvements sociaux » en étudiant les différents groupes, plus ou moins formels, qui la constituent. Il s'agira notamment de s'interroger sur les profils, trajectoires et éventuelles multi-positions des individus impliqués, ainsi que les relations qui peuvent exister entre ces différents groupes. Un autre axe de questionnement portera sur le choix des modes d'action et de la forme prise par ces matrices de mobilisation (degré de structuration, etc.). De façon à prendre la mesure du poids du contexte local, les recherches s'attacheront à comparer l'espace des mouvements sociaux dans deux métropoles (Lille et Paris, par exemple).

Nom du responsable scientifique : Pr. Nicolas Bué

3°) Encadrement et politisation ordinaire de la jeunesse populaire

Cette thématique vise à accueillir des sujets de thèse interrogeant les « politiques de la jeunesse » sous l'angle des transformations de l'encadrement social de la jeunesse. A un moment où l'on observe le déclin de certaines formes d'organisations de jeunesse (politiques, confessionnelles, associatives...) divers dispositifs d'action publique locale (espaces jeunes, pôles ressources...) offrent aux jeunes des catégories populaires des lieux de rencontre et de services associant loisirs, formation et engagement civique. Souvent portés par des discours sur la citoyenneté et l'engagement, ces espaces sont aussi des lieux d'encadrement de la jeunesse, par les activités proposées et les discours qui les accompagnent. Ce sont à la fois les projets politiques dont sont porteuses ces structures (nourris à la fois par les autorités publiques qui les financent et les personnels qui les animent) et les

effets socialisateurs et biographiques sur leurs publics qui pourraient faire l'objet d'investigations.

Nom des responsables scientifiques : Anne-Cécile Douillet, Julien Talpin

4°) La démocratie directe : les référendums français en perspective comparative

En France, le recours à la démocratie directe demeure limité. Ce constat est saillant dans la comparaison avec certains pays, comme la Suisse ou les États-Unis, où les référendums font partie du paysage électoral. Les débats autour de la mise en place d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC) dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, le projet de référendum d'initiative partagée (RIP) autour de la privatisation d'Aéroport de Paris et la multiplication des revendications visant à instaurer des mécanismes de démocratie directe en France soulignent cependant l'intérêt croissant pour cette question. Si des mesures en ce sens existent déjà, qu'il s'agisse du RIP depuis 2008, ou des scrutins de type référendaire au niveau local qui ont tendance à croître en France depuis la loi ATR de 1992, à l'instar de ce qu'on observe dans d'autres États européens, elles restent largement sous-étudiées.

Les thèses qui s'inscriront dans cette thématique viseront à retracer le processus d'émergence progressive de la démocratie directe en France, en insistant sur les développements observables ces 20 dernières années au niveau local comme au niveau national. Il s'agira de centrer le regard sur les évolutions juridiques, les acteurs mobilisés autour de ces questions, les différents thèmes sur lesquels portent ces scrutins et de procéder à une étude quantitative et qualitative des acteurs qui en sont à l'initiative et des processus de mise en œuvre de ces mesures. Une attention particulière sera accordée à l'étude électorale des référendums locaux, de façon à comprendre à quelles conditions la démocratie directe mobilise. Il s'agira aussi d'adopter une perspective comparative, pour prendre la mesure du degré d'institutionnalisation de la démocratie directe en France.

Nom du responsable scientifique : Pr. Nicolas Bué

5°) La cause de la « démocratisation de la démocratie »

Le contexte de « crise de la représentation » de plus en plus intériorisé par les acteurs pousse à des formes de mobilisation autour de la cause de la démocratisation de la démocratie. La « société civile » organisée prend une part active dans ces dynamiques autour de nouvelles formes d'engagement et de nouveaux entrepreneurs politiques. La nébuleuse des « Civic Tech » s'est constituée à l'intersection de ce mouvement et de la montée des nouvelles technologies numériques. Pour accroître la participation citoyenne et la réactivité politique, de nouvelles Civic Tech revendiquent aujourd'hui de « hacker » la démocratie. On voit ainsi des acteurs économiques, souvent des startups ou des associations porteuses de services, investir le domaine public pour renouveler les formes de médiation gouvernants/gouvernés et faciliter l'implication des citoyens dans différents domaines de la démocratie comme les campagnes électorales ou dans le champ de la concertation. Les thèses sur cette thématique proposeront une sociologie de cet univers professionnel engagé dans l'espace public.

Nom des responsables scientifiques possibles : Pr Rémi Lefebvre

6°) La structuration des nouveaux partis-mouvements

Le cycle électoral de 2017 a été marqué par l'effondrement des partis de gouvernement classiques et l'émergence de nouveaux partis mouvements, moins bureaucratisés, structurés autour de plateforme, rejetant les formes notabilisées et la démocratie interne des partis traditionnels. Les thèses autour de cette thématique devront étudier la construction des "partis-mouvement" en train de se faire, en prenant notamment le cas particulier de la France Insoumise. L'enjeu est d'étudier le processus d'institutionnalisation de ce mouvement revendiquant un caractère « gazeux », tant sur la stabilisation ou l'évolution de sa structure que de son implémentation au niveau local et de ses effets sur les comportements militants. Les différences objectivables de celle-ci avec les partis politiques traditionnels produisent-elles de nouveaux comportements militants ? Ou reproduisent-elles des comportements "classiques" ? Une normalisation organisationnelle s'opère-elle en lien avec la structuration territoriale. ?

Nom des responsables scientifiques : Pr Rémi Lefebvre et Nicolas Bué

7°) La démocratie électronique

Le déploiement des « Civic Tech » met en lumière le décalage grandissant entre, d'une part, la célérité de la propagation de l'information (parfois fausse) ainsi que la capacité de tout citoyen à s'exprimer (par exemple par des pétitions en ligne) et, d'autre part, les formes classiques d'exercice de la démocratie représentative. Nait ainsi l'idéal - potentiellement dangereux ? - d'une démocratie directe par le numérique. Les géants d'internet s'intéressent de près à cette évolution, dans la ville intelligente mais aussi au niveau supra-urbain. La question d'un possible remplacement des structures étatiques conventionnelles n'a jamais été aussi actuelle, au risque d'une remise en cause inédite des fondements même de nos sociétés démocratiques.

Nom du responsable scientifique : Marcel Moritz (HDR)

8°) Les nouvelles formes de mobilisation dans les démocraties occidentales

Depuis quelques années, on constate en France comme dans la plupart des pays occidentaux l'émergence de ce qui semble être de nouvelles formes de mobilisation tant par leurs modes d'action que par leurs revendications ou leurs contenus. L'exemple des 'gilets jaunes' en est un cas récent. Mais, on pourrait aussi citer le mouvement des indignés, le mouvement #Meeto, le mouvement des pigeons ou de nouvelles formes de mobilisations contre les discriminations et le racisme fondées sur la base d'expériences communes de discrimination. Les projets de thèse relevant de cette thématique auront précisément pour objet d'interroger une ou plusieurs de ces apparemment nouvelles formes d'action et les nouveaux espaces de mobilisation qui se constitueraient dans une perspective à la fois historique et comparative. Ils pourront prendre en compte tant les contextes nationaux et locaux que l'importance des expériences et trajectoires biographiques.

Ces projets de thèse pourront ainsi nourrir l'axe 2 du nouveau projet quinquennal du laboratoire intitulé "Représenter les intérêts sociaux", tout contribuant aussi, en fonction des terrains et thématiques choisis, à l'axe 3 intitulé "Territoires : conflictualité, inégalités et différenciation de l'action publique".

Nom des responsables scientifiques : Pr. Jean-Gabriel Contamin et Julien Talpin (CR CNRS).

9°) Histoire sociale des idées politiques : réception politique et circulation transnationale des œuvres philosophiques

Les reconfigurations contemporaines de l'histoire des idées politiques ont amené, notamment sous l'impulsion de l'Ecole de Cambridge, à reconsidérer le rôle politique des œuvres de pensée. Loin d'être de simples jeux de l'esprit, leur production s'inscrit dans des contextes sociaux et des faisceaux d'intentions qu'il s'agit de reconstruire pour saisir pleinement le *sens* des œuvres. De la même manière, la circulation des œuvres entre les mondes sociaux et entre les contextes nationaux et linguistiques mettent en jeu des intermédiaires multiples qui participent à la réception de l'œuvre, et par là à la construction de ses effets sociaux. Des sujets de thèse relevant de cette thématique pourront ainsi se consacrer aux acteurs et aux contextes (sociologiques, politiques, linguistiques) de production, de circulation et de réception des œuvres de pensée. Une attention particulière pourra être accordée aux controverses que ces œuvres font naître et à leurs effets sur les interactions entre les champs littéraire, universitaire et politique.

Ces sujets pourront ainsi contribuer directement à l'axe 2 du nouveau projet du laboratoire, intitulé "Représenter les intérêts sociaux" et, tout spécialement, à son sous-axe 3 sur la "Circulation et l'appropriation des idées politiques" tout en contribuant à nourrir le laboratoire international associé initié par le CERAPS en collaboration avec l'Université de Montréal autour des questions d'informalité.

Nom des responsables scientifiques : Pr. Jean-Gabriel Contamin et Samuel Hayat (CR CNRS)

10°) Le politique dans les entreprises de presse

Les entreprises de presse ont connu depuis une cinquantaine d'années dans l'ensemble des pays occidentaux un processus de professionnalisation qui s'est notamment traduit par une forme d'autonomisation à l'égard des

pouvoirs publics et politiques et par l'émergence de normes de professionnalité qui semblent rendre plus difficile un positionnement explicitement politique. Au même moment, pourtant, d'autres formes de contraintes ont pu émerger, d'ordres économiques notamment. De plus, d'autres formes de lien ont pu émerger, liées par exemple aux communautés de formation et de milieu social entre les milieux journalistiques centraux et les milieux politiques. Les sujets de thèse relevant de cette thématique auront pour objet de questionner certaines des transformations de ce rapport des entreprises de presse et de leurs membres au politique, dans toutes ses dimensions. La focale pourra être mise sur les différents salariés de ces entreprises, sur la variété desdites entreprises, sur la variété des configurations auxquelles elles peuvent être confrontées, voire sur la variété de configurations nationales.

Ces projets contribueraient ainsi directement à l'axe 2 du nouveau projet quinquennal du CERAPS intitulé "Représenter les intérêts sociaux", et notamment son sous-axe 3 consacré à la "circulation et appropriation des idées politiques, entre productions idéologiques et représentations médiatiques

Nom des responsables scientifiques : Pr. Jean-Gabriel Contamin et Nicolas Kaciaf"

Sur l'axe 3 du projet du laboratoire :

1°) Le devenir des concepts d'autonomie locale, de décentralisation, de libre administration des collectivités locales et territoriales, en France et en Europe

Si la décentralisation, en tant que concept d'organisation institutionnelle, est une priorité mondiale pour faire évoluer l'Etat, à travers le Monde, vers une forme plus démocratique et politiquement plus participative, l'autonomie locale est, quant à elle, un phénomène d'amélioration de la gestion des services publics locaux et de meilleure satisfaction des besoins des usagers (habitants) desdits service. Par suite, en France, en Europe, et dans le Monde, les organisations, nationales et internationales, dont européennes, considèrent que la double réussite de la décentralisation et de l'autonomie locale est le meilleur moyen d'atteindre un développement territorial équilibré et économique durable. Mais, l'enfer est pavé de bonnes intentions comme le diable se cache dans les détails. Malgré les objectifs sus évoqués, et unanimement et politiquement admis par les politiques, nationaux et internationaux, dont européens, reste à savoir si la réalité de leur transcription dans les textes juridiques et leur pratique administrato-politique permettent de les atteindre véritablement. Et, incidemment, on peut se demander si ces objectifs sont réalistes. Par suite, les thèses se rattachant à ce thème seront des réflexions générales sur leur objet, leur pratique et leur devenir ou des réflexions particulières sur les expériences décentralisées dans tel Etat ou telle « région » du Monde voire un panel d'Etats.

Nom du responsable scientifique : Stéphane Guérard HDR)

2°) Les réformes des fonctions publiques, spécialement locales, et de leurs droits, en France et en Europe

Comme l'écrit la Charte européenne de l'autonomie locale, aucun système administratif décentralisé ne peut devenir performant sans un personnel de qualité. Ce qui suppose, insiste ce texte, d'assurer à ce personnel un statut protecteur – et non des contrats –, des conditions de travail et de rémunération de qualité voire des possibilités de formation et d'évolution motivantes. Cette image idyllique de la fonction publique contrarie les idées, simples voire simplistes, du *New public management*, qui privilégie volontairement, dans une logique d'économie, le contrat au Statut, la précarité à la permanence, mais aussi la diminution des coûts de rémunération et de formation. Reste que ce « mouvement » économique privilégie aussi l'évaluation des agents et la qualité de l'action publique. Entre une vision « traditionnelle » de la fonction publique, et une évolution « moderne » de cette dernière, un creuset de réflexions d'avenir sur les évolutions et mutations de la fonction publique se pose partout dans le Monde. D'autant que cette dernière est confrontée à de nouveaux défis tels que l'informatique, la numérisation et le télétravail, par exemple ; et, qui plus est, la fonction publique, spécialement locale, c'est-à-dire celle des agents travaillant dans les collectivités et établissement public locaux, est souvent récente, et en général, parfois, bien moins lotie que la fonction publique d'Etat. De nombreux sujets sur les évolutions, possibles et/ou souhaitables, voire aléatoires et/ou dangereuses, de cette fonction publique locale se font jour à l'heure de la mondialisation des thèmes de la décentralisation et de l'autonomie locale. Ces sujets viseront à établir des états des lieux aussi critiques que prospectifs.

Nom du responsable scientifique : Stéphane Guérard (MCF HDR)

3°) Les réformes des biens publics et de leurs droits, en France et en Europe

Dans un contexte financier contraint pour les collectivités publiques, presque partout dans le Monde, la valorisation des patrimoines publics – première source financière, historique et originelle, desdites collectivités –, et donc la réforme de leur statut, se pose avec d'autant plus d'actualité qu'elle rejoint celle de la promotion de la décentralisation et de l'autonomie locale. Cela explique les nombreuses mutations juridiques du statut des biens publics, en France et en Europe voire dans le Monde. Mais, l'économie est-elle une fin en soi sans objectifs politiques plus nobles ? Mais lesquels ? Les réformes juridiques en cours du statut des patrimoines publics répondent-elles à des objectifs juridiques clairs et sont-elles menées à la lumière de principes juridiques bien établis ? Les thèses, proposées en ce domaine, viseront à identifier les voies de la mutation, sinon de la modernisation, du statut des biens publics. Mais, elles veilleront aussi à identifier les risques de telles réformes, leurs erreurs, mais aussi à proposer des solutions de réforme.

Nom du responsable scientifique : Stéphane Guérard (HDR)

4°) Les problématiques locales de la lutte contre les discriminations

Une dizaine d'années après la diffusion d'expérimentations locales de plans de lutte contre les discriminations, des reconnaissances ambivalentes de la « question raciale » apparaissent à l'échelle territoriale. Les discriminations à l'égard des personnes racialisées ont en effet souvent été diluées, requalifiées, voire invisibilisées. Néanmoins, différentes initiatives municipales complexifient l'analyse dans la mesure où elles développent des actions qui visent explicitement les discriminations « liées à l'origine » et tendent à ne plus les esquiver mais au contraire à afficher des politiques spécifiques en la matière. La lutte contre les discriminations de genre est pour sa part plus souvent isolée des autres formes de discrimination.

Les sujets de thèse attendus dans le cadre de cette thématique interrogeront cette différenciation locale de la problématique de la lutte contre les discriminations. Différentes formes de discrimination pourront faire l'objet d'analyse, pour étudier les conditions et modalités de construction de politiques ou dispositifs locaux de lutte contre les discriminations, qu'il s'agisse de dispositifs globaux ou spécifiques à telle ou telle forme de discrimination. Une approche comparative entre plusieurs localités dans le cadre national devra sans doute être privilégiée.

Nom du responsable scientifique : Pr. Anne-Cécile Douillet

5°) Le financement privé des politiques culturelles locales

Les politiques culturelles locales, celles des grandes villes en particulier, ont fait l'objet de nombreux travaux au cours des dernières décennies. Ceux-ci ont notamment souligné l'articulation croissante des politiques culturelles avec des enjeux de régénération urbaine et d'attractivité territoriale. Ces orientations se sont traduites par l'investissement dans des lieux culturels « phares », vitrines du territoire, et par le développement de politiques événementielles. Dans le cas français, une autre tendance soulignée par ces travaux est le développement du financement privé de la culture, encouragé par l'Etat. Ce contexte a favorisé la création de structures intermédiaires proposant leurs services aux acteurs publics (soucieux de « diversifier » les financements de leurs politiques) comme aux acteurs privés (à la recherche d'événements à soutenir). Il reste encore à mieux saisir quelle est la part du financement privé de la culture, qui sont les intermédiaires et ce qu'ils font mais, aussi, plus largement, quelles relations entre agents politico-administratifs et acteurs économiques structurent les politiques culturelles.

Les sujets de thèse s'inscrivant dans cette thématique pourront contribuer à une sociologie des intermédiaires ou porter plus largement sur le financement privé des politiques culturelles locales. La recherche pourra aussi se focaliser sur les nouveaux métiers de l'action publique culturelle qui émergent dans ce contexte, à l'interface entre le secteur privé et les autorités publiques.

Nom du responsable scientifique : Pr. Anne-Cécile Douillet

6°) Les politiques en faveur du sport féminin

De la sécurité à l'éducation en passant par l'urbanisme, de nombreux domaines d'action publique ont été concernés par la mise à l'agenda des politiques genrées. Construit comme une pratique essentiellement masculine, le sport n'y a pas fait exception. La place des femmes fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière au sein des instances responsables des politiques sportives (programmes ministériels, rapports commandés par le Ministère des Sports), mais aussi d'une médiatisation croissante. En raison des enjeux économiques et sociaux ainsi que des potentiels bénéfiques en termes de rayonnement territorial prêtés au sport, de nombreuses collectivités locales ont investi ce domaine, que ce soit dans le cadre d'une stratégie de marketing territorial ou qu'il s'agisse de promouvoir une activité réputée favoriser l'intégration sociale des pratiquants. C'est dans ce cadre, et appuyés par des dispositions législatives incitant les communes de plus de 20 000 habitants à produire des observations sur les inégalités entre femmes et hommes sur leur territoire, que les pouvoirs publics locaux vont agir, ou non, pour développer la pratique du sport chez les femmes.

Les thèses qui s'inscriront dans cette thématique étudieront donc les politiques publiques et autres initiatives en faveur de la promotion du sport féminin, depuis leur mise sur l'agenda, à partir des années 1990, jusqu'à leur mise en œuvre ; elles identifieront les acteurs (publics, sportifs, médiatiques, etc.) impliqués, analyseront leurs modes d'action et étudieront les discours et pratiques des différents acteurs de cette politique, des décideurs politiques aux pratiquants en passant par l'encadrement et la gestion des équipements sportifs, sans négliger les résistances et obstacles rencontrés. Une attention particulière pourra être accordée au niveau local.

Nom du responsable scientifique : Pr. Nicolas Bué

7°) Les enjeux politiques des processus de gentrification

Le processus de gentrification qui affecte les métropoles urbaines a suscité de nombreux travaux en géographie sociale ou en sociologie, beaucoup moins en science politique alors qu'il relève parfois de politiques publiques volontaristes et peut s'apparenter à des politiques de peuplement ou/et transforme les électors locaux et la sociologie des territoires. Les thèses de cette thématique proposeront une sociologie politique des politiques et des effets de gentrification dans plusieurs villes françaises. Quels en sont les acteurs politiques ? Est-ce un processus subi ou encouragé par les élites locales ? Quelle est son acceptabilité sociale et ses conséquences électorales ? Quelles controverses et résistances suscitent-elles ? En quoi elles affectent les réseaux socio-politiques locaux ?

Nom des responsables scientifiques possibles : Pr Rémi Lefebvre et Fabien Desage

CHJ

Thème 1 : La justice sous l'Ancien Régime à partir de l'exemple du parlement de Flandre, XVIIe – XVIIIe siècles

Le Centre d'Histoire Judiciaire souhaite poursuivre le dépouillement et l'analyse du fonds particulièrement riche et varié de l'ancienne cour souveraine créée en 1667 par Louis XIV. Parmi les pistes de recherche à explorer, on citera l'histoire du greffe, la procédure civile ou encore l'expertise en matière civile.

Contact : Serge Dauchy, Directeur de recherches CNRS.

serge.dauchy@univ-lille.fr

Thème 2 : Histoire du droit commercial

Les sujets relatifs à l'histoire du droit commercial concernant tant la pratique que les normes ou la justice feront l'objet d'une attention particulière.

Contact : Luisa Brunori, Chargée de recherches CNRS, CHJ.

luisa.brunori@univ-lille.fr

Thème 3 : Histoire du Droit social français : genèse, fondements, expressions : XIXe – XXe siècles

Parmi les pistes de recherche privilégiées, le Centre d'Histoire Judiciaire porte une attention particulière aux thèmes se rapportant au traitement judiciaire des accidents du travail, à la législation sociale (droit du travail, protection sociale), notamment dans les anciens protectorats français du Maghreb (Tunisie, Maroc), aux inflexions du droit du travail pendant les périodes de guerre, à la doctrine française et internationale en la matière. Les sujets à caractère pluridisciplinaire droit /santé sont encouragés.

Contact : Farid Lekéal, Professeur, CHJ.

farid.lekeal@univ-lille.fr

Thème 4 : Histoire du droit pénal et de la justice criminelle, histoire comparée

Tout sujet se rapportant au droit pénal et à la procédure criminelle, de l'Ancien Régime au XIXe siècle.

Les sujets d'histoire comparée du droit et de la justice, en particulier les sujets portant sur l'Angleterre, seront encouragés (droit pénal, droit public, histoire de la justice).

Contact : Louis de Carbonnières, Professeur.

louis.decarbonnieres@univ-lille.fr

CRDP

1. Santé, vulnérabilité et biomédecine

- Les vulnérabilités en droit de la santé
- Vers un Système(s) de santé décloisonné et plus juste
- La Biomédecine

2. Espaces normatifs européens et internationaux

- L'Europe au pluriel
- Les territoires
- Le pluralisme normatif

3. Dynamique(s) de la justice

- Convergences structurelles (architecture juridictionnelle et modèles de justice)
- Convergences matérielles (accès à la justice, digitalisation de la justice, justice alternative, l'oralité dans le procès)

4. Nouvelles collaborations économiques

- Économie collaborative
- Monnaies alternatives

5. Office du juge administratif, action(s) publique(s) et catégories juridiques

6. Droit de l'Union européenne-Droit international public

- La personne
- La régulation économique
- La société démocratique européenne
- L'environnement

- Les rapports de systèmes sous le prisme du droit public

7. Nouveaux espaces et temporalités constitutionnels

- Le droit constitutionnel et le temps
- Le droit constitutionnel et l'individu
- Le droit constitutionnel et le numérique

8. Défense et sécurité

- L'Europe de la défense
- Service national/militaire et éducation à la défense
- Afrique et défense
- La liberté sous contrainte (évolution du curseur liberté-sécurité)

9. Finances et comptabilité publiques

- Solidarité
- Transparence
- Contrôle

10. Droit des obligations

- Théorie générale des contrats, des créances et des dettes
- Analyse des pratiques contractuelles sectorielles (pratiques abusives, pratiques déloyales)
- Pratiques contractuelles publiques et privées
- Conditions générales de contrat
- Contractualisation du droit – Contrat et privatisation du droit
- Droit des groupements, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire
- Evolutions de la responsabilité civile

11. Théorie du droit

- Droit et littérature
- Droit, sémiotique et linguistique

12. Droit des personnes et de la famille

- L'emprise des revendications individuelles et la pérennité du droit de la famille
- Les solidarités dans et vers la famille
- Migration des individus et concurrence des modèles juridiques (ex. mariage, gestation pour autrui, suicide assisté)
- Personnes et patrimoine (privé ou professionnel)

13. Droit pénal

- Protection pénale des biens, droit pénal et santé
- Procédure pénale et principes directeurs du procès pénal

14. Droit social

- Les libertés et droits fondamentaux en droit social
- Les discriminations en droit du travail
- La prévention et réparation des risques professionnels
- Le droit du travail au service de l'activité économique

15. Propriété intellectuelle - patrimoine de l'entreprise

- Interactions et articulations des droits de propriété intellectuelle dans leur dimension internationale, européenne et nationale
- Articulation entre les divers modes de protection des actifs immatériels
- Les défis de la propriété intellectuelle au XXIème siècle : nouveaux objets, nouveaux acteurs, sanctions de la contrefaçon, intelligence artificielle
- Entreprise, Patrimoine et droit des biens
- Gouvernance de l'entreprise

IDP

"La déjudiciarisation du droit du travail"

L'idée est de mesurer le phénomène de déjudiciarisation à l'œuvre en droit social (réduction des délais de prescription, réduction des pouvoirs du juge, développement des MARL...), de comprendre les ressorts idéologiques et les implications sociales et juridiques de ce phénomène et d'en évaluer la pertinence et l'opportunité.

Dir : Pr. Julien Icard

LARJ (en attente de la confirmation du support)

« La remise en cause du modèle social par la révolution numérique : risque ou opportunité ? »

Dir : Catherine Minet-Letalle

LSMRC

Projet scientifique Equipe MERCUR – Marketing

1/ Dynamiques de consommation, cultures et marchés

Cet axe a deux objectifs principaux :

- **Comprendre les processus par lesquels les consommateurs construisent leurs identités personnelles, collectives et leurs styles de vie.** Explorer et théoriser la formation et l'évolution des cultures de consommation telles que les sous-cultures, cultures de marque et groupes de consommateurs.
- **Examiner les dynamiques de marché (évolution, création) en lien avec les phénomènes de consommation.** En particulier, la consommation responsable, éthique et alternatives (dont résistance du consommateur, citoyenneté, gestion du risque, entrepreneuriat du consommateur). Ces recherches examinent le développement de business models soutenables et les dynamiques sociétales et durables. Dans cet axe, se trouvent aussi des recherches portant sur la constitution de réseaux et d'écosystèmes entre parties prenantes et sur la consommation transformative notamment les enjeux du marketing social (marketing de la santé et des politiques publiques, consommateurs vulnérables).

2. Distribution, commerce et technologie

Cet axe porte sur les enjeux posés par les mutations contemporaines de la consommation aux acteurs de la distribution. Il s'agit d'étudier l'impact de l'innovation technologique – digitalisation (big data, Intelligence Artificielle, objets

connectés, imprimantes 3D) et ses enjeux notamment en termes de vie privée, de relation clients, d'expérience client et d'innovation commerciale.

Les travaux portent aussi sur l'évolution des comportements de consommation et de shopping (notamment mobiquité, influence des réseaux sociaux, essor du C2C).

Cet axe s'intéresse enfin à l'évolution organisationnelle des acteurs de la distribution et du commerce pour identifier les enjeux en termes de création et captation de valeur. Une attention particulière est portée à l'internationalisation de la distribution, en particulier dans les pays émergents.

Projet scientifique Equipe ECGC - Comptabilité/finance

Le projet scientifique s'articule autour de deux axes de recherche, l'axe Allocation des Ressources et Trajectoires d'Entreprises, ARTE, et l'axe Gouvernance et Régulation de l'Activité Financière, GRAF.

1/ ARTE part du fait que les trajectoires d'entreprises dépendent intrinsèquement des décisions d'allocation des ressources financières, tant entre entreprises qu'au sein d'une entreprise donnée. Dans une société libre, les choix d'allocation des ressources financières, loin de se traduire par une simple mécanique de planification, matérialisent au contraire les décisions d'acteurs placés au coeur de relations d'agence et faisant face à une asymétrie d'information. L'axe ARTE a pour objectif l'analyse et la caractérisation des mécanismes d'allocation des ressources financières.

Quelques thématiques/projets illustrant l'axe ARTE :

- Les opérations de fusions et acquisitions.
- Les opérations de financement, de restructuration.
- La caractérisation des dynamiques de prix sur les marchés d'actifs.
- Les modèles de prévisions de faillites
- L'allocation des budgets et les méthodes de calcul des coûts.
- Les conséquences en termes de valorisation de la dynamique des coûts (et notamment du comportement asymétrique - Sticky costs).
- Les stratégies de communication des entreprises (Gestion de résultat, dimension narrative dans la communication financière, timing des annonces,...).
- Les biais comportementaux dans les décisions d'investissement.
- La pertinence et le contenu informationnel du rapport d'audit, des prévisions d'analystes pour les investisseurs.

2/ Le second axe, GRAF, a pour objectif l'analyse et la caractérisation des effets de la gouvernance et de la régulation sur les décisions financières des acteurs économiques, entreprises et investisseurs notamment.

Quelques thématiques/projets illustrant l'axe GRAF :

- Régulation bancaire et offre de crédit.
- Régulation bancaire et risque systémique.
- Performance du droit des entreprises en difficulté.
- Normalisation comptable et mesure du risque des instruments financiers.
- Reconnaissance, comptabilisation et évaluation des immatériels.
- Valorisation et comptabilisation des quotas d'émission de CO2.
- Gouvernance et administrateurs indépendants.
- Efficacité des codes et des prescriptions (sociétales, éthiques, environnementales...) en matière de bonne gouvernance.
- Spécificités des entreprises à tarif régulé (« utilities », notamment le secteur de l'énergie) en matière de reporting, de gestion financière et d'évaluation.

Liste des unités de recherche concernées

- Centre Droit, Ethique et Procédures (Université d'Artois, EA 2471 dir. Hugues Hellio) :
✉ hugues.hellio@univ-artois.fr
- Centre d'études et de recherches administratives, politique et sociales (Université de Lille-CNRS, CERAPS, UMR n° 8026, dir. Etienne Penissat) :
✉ etienne.penissat@univ-lille.fr
- Centre d'histoire judiciaire (Université de Lille-CNRS, CHJ, UMR n° 8025, dir. Pr. Farid Lekéal) :
✉ farid.lekeal@univ-lille.fr
- Centre de recherches Droit et Perspectives du Droit (Université de Lille, CRD&P, codir. Pr. Emmanuel Cartier et Pr. Sandrine Chassagnard-Pinet) :
✉ emmanuel.cartier@univ-lille.fr et sandrine.chassagnard-pinet@univ-lille.fr
- Institut du Développement et de la Prospective (Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, IDP, dir. Pr. Stéphane Lambrecht)
✉ julien.icard@uphf.fr
- Lille Skema Management and Research Center (Université de Lille, LSMRC, dir. Pr. Isabelle Collin-Lachaud) :
✉ isabelle.collin-lachaud@univ-lille.fr
- Laboratoire de Recherche Juridique (ULCO, LARJ, EA 3603, dir. Catherine Minet-Letalle)
✉ catherineminet22@gmail.com

Règlement relatif au concours des contrats doctoraux de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, n°74

Article 1. Le contrat doctoral

Créé par le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009^[1], le contrat doctoral est un contrat de travail de trois ans permettant au doctorant recruté de réaliser sa thèse dans les meilleures conditions.

Article 2. Organisation du concours

Le concours des contrats doctoraux est organisé chaque année par l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion pour les quatre établissements relevant de son périmètre géographique :

1. l'université d'Artois
2. l'université de Lille
3. l'université du Littoral Côte d'Opale
4. l'université Polytechnique Hauts-de-France

Chaque établissement décide du nombre de contrats doctoraux alloués chaque année pour l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion.

Les dossiers, épreuves et jurys sont les mêmes, quel que soit l'établissement concerné par le contrat.

Les candidats à un contrat doctoral sur financement extérieur sont soumis à la même procédure (exception faite des contrats financés ou cofinancés par la Région Nord-Pas-de-Calais).

Le concours comporte une épreuve d'admissibilité (examen du dossier) et une épreuve d'admission (audition).

Article 3. Calendrier

Les candidats doivent respecter le calendrier validé par le Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale précisant les dates pour :

- Le retrait des dossiers d'appel à candidatures,
- Le dépôt de la déclaration de candidature,
- Le dépôt des dossiers de candidature.

Les dates sont affichées sur le site internet de l'école doctorale et précisées sur la déclaration de candidature et le dossier de candidature.

Le non respect de ce calendrier entraînera automatiquement l'irrecevabilité de la demande.

Article 4. Composition du jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité est désigné par la directrice de l'école doctorale. Il est composé de la directrice de l'école doctorale, d'au moins un membre extérieur du Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale, des directeurs de laboratoires (ou de leur représentant) concernés par les candidatures. La coordonnatrice de l'école doctorale participe au jury en qualité de rapporteur.

Article 5. Composition du jury d'admission

Le jury est nommé par la directrice de l'école doctorale. Avec voix délibérative : la directrice de l'école

doctorale (qui préside le jury), les directeurs de laboratoires et les membres extérieurs du Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale. La coordonnatrice de l'école doctorale participe au jury en qualité de rapporteur. Deux représentants des doctorants au sein du Conseil de l'ED siègent en tant qu'observateurs.

Article 6. Conditions pour candidater

Les candidats aux contrats doctoraux doivent être titulaires d'un Master 2 ou équivalent (équivalence validée par le conseil de l'école doctorale) et avoir rédigé et soutenu un mémoire de recherche avant la date fixée pour l'épreuve d'admissibilité. Le mémoire devra avoir obtenu la note minimale de 15/20 et le Master 2 doit être obtenu avec une note minimale de 13/20.

Les doctorants inscrits en 1^{re} année de thèse peuvent candidater ; s'ils sont retenus par le jury, leur acceptation devra être validée par le Conseil scientifique de l'établissement concerné, conformément à l'article 3 al. 2 du décret du 23 avril 2009.

Les candidats doivent présenter un projet de thèse s'inscrivant dans l'une des thématiques définies dans l'appel à candidatures. A cette fin, ils doivent prendre contact avec le responsable scientifique concerné, dont les coordonnées figurent dans l'appel à candidature.

Article 7. Modalités de candidature

Les candidats doivent se déclarer selon le calendrier fixé, en remettant à l'école doctorale la déclaration de candidature jointe à l'appel à candidature. Cette déclaration est téléchargeable sur le site internet de l'école doctorale[2] et peut être retirée dans les locaux de l'école doctorale pendant les heures d'ouverture au public (bureau R 3-49, 1 place Déliot, 59000 Lille). La déclaration doit être dûment complétée et signée.

Le dossier de candidature est envoyé courant juillet par courrier postal à l'adresse indiquée par le candidat sur la déclaration de candidature. Le dossier doit ensuite être déposé à l'école doctorale à la date requise (cachet de la poste faisant foi). Il doit être complété, accompagné des pièces demandées et signé par le candidat, son directeur de thèse (et éventuellement le co-directeur de la thèse) et son directeur de laboratoire. Si le directeur de laboratoire est pressenti comme directeur de thèse, le directeur-adjoint du laboratoire, le directeur d'équipe ou le responsable de l'axe scientifique signe en lieu et place du directeur de laboratoire.

Tout dossier incomplet sera irrecevable.

Article 8. Phase d'admissibilité : examen des dossiers par le jury

L'admissibilité est une épreuve sur dossier. Le jury se réunit et examine chaque dossier. La sélection est fondée sur plusieurs critères : parcours de l'étudiant et résultats obtenus, lettre de motivation, projet de thèse, avis « motivé » des directeurs de thèse et de laboratoire quant à la pertinence du sujet de thèse proposé et son adéquation avec l'appel à candidatures mais également quant aux capacités du candidat à mener son projet à terme dans les délais requis. Les candidats retenus par le jury d'admissibilité seront auditionnés pour défendre leur projet.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, l'école doctorale procède au tirage au sort d'une lettre de l'alphabet pour déterminer l'ordre de passage des candidats retenus. La liste est publiée sur le site internet de l'école doctorale et chaque candidat reçoit un courrier électronique avec la liste des candidats sélectionnés et l'heure de passage prévue. Chaque candidat doit se présenter au moins vingt minutes avant l'heure de passage prévue.

Article 9. Phase d'admission : audition des candidats

L'épreuve d'admission est une audition devant le jury d'une durée de maximum 20 minutes. Chaque candidat expose en quelques minutes son projet de thèse et la méthodologie employée. Le candidat répond ensuite aux questions du jury. La date de la réunion du jury est fixée par le Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale au plus tard lors de sa réunion de juin et affiché sur le site internet de l'école doctorale

Article 10. Délibération et vote du jury

Le jury délibère à l'issue de la prestation de chaque candidat.

Le vote s'effectue à bulletin secret après audition de l'ensemble des candidats. Pour être sélectionnés, les candidats doivent obtenir un nombre de voix au moins égal à la **majorité des voix + 1 voix**.

Le jury établit ensuite l'ordre des candidats sur liste principale (dans la limite du nombre de contrats doctoraux ouverts) ; il peut aussi établir une liste complémentaire de deux candidats maximum.

Un deuxième et un troisième tour de vote peuvent être effectués si des candidats étaient ex-aequo.

Le Conseil de l'école doctorale (hors représentants élus des doctorants) entérine le résultat du vote.

Le résultat est communiqué oralement par la directrice de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion aux candidats.

Article 11. Décision des présidents d'universités et communication des résultats définitifs

Les résultats du vote du jury sont soumis pour décision aux présidents d'université concernés. Les résultats validés par les chefs d'établissement sont affichés sur le site internet de l'école doctorale et notifiés par email aux lauréats. Sauf exception, les contrats doctoraux prennent effet au 1^{er} octobre.

Article 12. Effet du présent règlement

Le présent règlement a été validé par le Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion le 16 mai 2019.

Il entre en vigueur pour le concours des contrats doctoraux 2019-2020.

Fait à Lille

Le 03 juin 2019

Pour le conseil l'ED SJPG



Johanne Saison

Directrice

[1] Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, JORF n° 0097 du 25 avril 2009, p. 7149.

[2] <http://edocorale74.univ-lille2.fr>

DEMANDE DE DOSSIER DE CANDIDATURE : contrats doctoraux 2019-2020

Ecole doctorale des sciences juridiques, politique et de gestion (n° 74)

La demande doit être déposée **complétée et signée par le candidat, le directeur de thèse et le directeur de laboratoire pour le 27 juin 2019, 17h00** (sous peine d'irrecevabilité)

■ CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Nationalité.....

Courriel :@.....

Téléphone :

Souhaitez-vous recevoir le dossier par email ou par courrier ? (le cas échéant, précisez votre adresse postale).....

Diplôme présenté en appui de la présente demande :

Établissement d'inscription en Master 2 :

■ CANDIDATURE

Unité de recherche d'accueil :

Directeur de thèse :

→ TITRE DU SUJET DE THESE ENVISAGE*

.....

.....

.....

* il appartient au candidat de vérifier la disponibilité du sujet envisagé sur www.theses.fr

Date de la demande:

Le candidat

Le directeur de thèse

Le directeur de laboratoire/d'équipe

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Signature

Signature

Signature

Les signatures doivent être recueillies par le candidat. Toute signature manquante entraînera l'irrecevabilité de la demande.